

Pandémie de COVID-19 - Le gouvernement du Québec annonce la vaccination obligatoire des intervenants de la santé et des services sociaux

NOUVELLES FOURNIES PAR

Cabinet du premier ministre →

Sept 07, 2021, 17:23 ET

QUÉBEC, le 7 sept. 2021 /CNW Telbec/ - Le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, et du directeur national de la santé publique, le docteur Horacio Arruda, a confirmé aujourd'hui que, dès le 15 octobre, tous les intervenants de la santé et des services sociaux, qu'ils soient en contact direct rapproché ou non avec les patients, devront être adéquatement vaccinés contre la COVID-19, à moins de contre-indication à cet effet.

Cette décision se fonde sur les recommandations des autorités de santé publique, à la suite de la commission parlementaire qui s'est tenue les 26 et 27 août dernier sur cette question. Le principal objectif d'une telle mesure est de protéger l'ensemble des clientèles vulnérables, dans un contexte de quatrième vague de COVID-19 qui coïncide avec la hausse rapide du variant Delta, hautement transmissible.

Les intervenants concernés par cette obligation sont ceux qui ont des contacts rapprochés avec les patients ainsi que ceux qui sont en contact avec ces intervenants (p. ex., partage des aires communes comme la cafétéria, les ascenseurs, etc.), y compris les médecins, les sages-femmes, les professionnels en clinique privée et les bénévoles, principalement dans les milieux suivants :

- les centres locaux de services communautaires;
- les centres hospitaliers;
- les centres d'hébergement et de soins de longue durée, publics, privés non conventionnés et conventionnés;
- les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse;
- les centres de réadaptation;
- les établissements privés conventionnés autres que les CHSLD;
- les ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF);
- les résidences privées pour aînés;
- les groupes de médecine familiale (GMF);
- les titulaires de permis d'exploitation de services ambulanciers et la Corporation d'Urgences-santé;
- les laboratoires d'imagerie médicale offrant des services publics;
- les entreprises d'économie sociale en aide à domicile;
- certains groupes communautaires et acteurs qui offrent des services aux personnes vulnérables.

Tous ces intervenants devront fournir une preuve de vaccination complète. Sans cette preuve, ils devront être affectés à d'autres tâches, lorsque cela est possible. Lorsque cela est impossible, ou si l'intervenant refuse, celui-ci ne pourra réintégrer son travail et ne recevra aucune rémunération.

Il est à noter que les personnes proches aidantes, de même que les personnes visitant un proche, devront présenter leur passeport vaccinal afin de prouver qu'elles sont adéquatement protégées contre la COVID-19, peu importe le milieu.

Appel aux infirmières

Alors que les projections de l'INSPQ et de l'INESSS prévoient que les hospitalisations continueront d'augmenter, principalement chez les personnes non vaccinées, le premier ministre a lancé un appel à toutes les infirmières retraitées ou qui ont quitté le réseau au cours des dernières années : « On a besoin de vous autres! Venez nous aider. Vous pouvez vous inscrire à JeContribue ».

Pour le moment, le ministère de la Santé et des Services sociaux évalue le manque d'infirmières dans le réseau à environ 4 000. M. Legault a rappelé que le gouvernement du Québec a bonifié les primes et les conditions de travail des infirmières lors du renouvellement de la convention collective.

La vague des non-vaccinées

Une constatation claire s'impose : cette quatrième vague est celle des personnes non vaccinées ou non adéquatement vaccinées. En effet, les personnes vaccinées avec deux doses courent 30 fois moins le risque d'être hospitalisées que les personnes non vaccinées, a souligné le premier ministre et, jour après jour, les nouvelles admissions dans les hôpitaux et aux soins intensifs concernent en grande majorité des personnes non vaccinées.

Citations :

« On doit donc apprendre à vivre avec le virus. Une fois qu'on réussira à stabiliser le nombre d'hospitalisations, il va falloir accepter de continuer à avoir des hospitalisations. Nous travaillons sur un plan pour avoir plus de personnel afin de supporter l'impact de la COVID sur notre réseau tout en étant capables de continuer à soigner les gens qui ont d'autres maladies. À ce jour, 87 % des Québécois ont reçu une première dose. C'est admirable, mais le 13 % qui reste est très à risque. Je demande aux Québécois d'essayer de convaincre une personne non vaccinée de se faire vacciner. On doit les convaincre avec de l'information. Je comprends leurs inquiétudes, mais regardez nos hôpitaux se remplir. Je suis convaincu qu'à force de se retrouver à l'hôpital, les non-vaccinés vont finir par se faire vacciner. »

François Legault, premier ministre du Québec

« Nous l'avons répété à de multiples reprises ces derniers mois : la vaccination est le meilleur outil de lutte contre cette pandémie, autant pour se protéger individuellement que pour préserver la capacité de notre système de santé à offrir ses services à la population. En plein cœur de cette quatrième vague de cas et avec la rentrée scolaire qui vient d'avoir lieu, il importe de nous assurer que nous pourrions garder le cap, et notamment à l'égard des personnes plus vulnérables. L'obligation de vaccination que nous annonçons aujourd'hui constitue une solution qu'il était nécessaire d'adopter au vu de la situation actuelle. »

Faits saillants :

- Les types d'intervenants qui devront se conformer à cette exigence peuvent être au service du réseau, comme les préposés aux bénéficiaires, les services auxiliaires et métiers, le personnel de bureau, les techniciens et professionnels de l'administration, les techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux, y compris le personnel en soins infirmiers et les médecins, les stagiaires et le personnel d'encadrement.
- Seront aussi visés les bénévoles et le personnel des milieux de vie, les techniciens ambulanciers, les chirurgiens-dentistes, les spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale et les optométristes travaillant dans un établissement.
- Soulignons que la campagne de vaccination va bon train, avec un taux de vaccination de secondes doses qui atteint les 79 %. En ce début de septembre, c'est 87 % des Québécois qui ont reçu une première dose.
- Chez les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, c'est plus de 91 % qui avaient reçu une première dose le 25 août dernier, et 86 % la seconde dose.
- Rappelons qu'actuellement 5 % des cas déclarés sont des travailleurs de la santé et que, en date du 23 août dernier, plus de 2 500 employés du réseau étaient absents du travail à cause de la COVID-19, dont 130 parce qu'ils avaient contracté la COVID-19, et 2 189 en absence préventive.

SOURCE Cabinet du premier ministre

Renseignements: Ewan Sauves, Attaché de presse, Cabinet du premier ministre, 514 585-4451, ewan.sauves@mce.gouv.qc.ca; Marjaurie Côté-Boileau, Attachée de presse, Cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux, 418 456-2756

<https://www.quebec.ca/premier-ministre/>

